

Audience chez Madame le Recteur – le vendredi 13 février 2009

Les deux co-secrétaires départementales du SNUipp67, Mesdames Nicolet-Serra et Solunto, ont été reçues par le Recteur, assistée de messieurs l'Inspecteur d'Académie, l'Inspecteur d'Académie Adjoint, l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint.

Le problème central soulevé par le SNUipp était le suivant : Pourquoi le Bas-Rhin est-il très souvent soumis à un régime particulier, plus strict qu'ailleurs ? Pourquoi est-il toujours un département pilote pour toutes les expérimentations ?

Avons-nous réellement besoin de règles aussi strictes comme l'avait affirmé, en septembre dernier, monsieur l'Inspecteur d'Académie ?

Les sujets évoqués avec Madame le Recteur furent très nombreux. Souvent les collègues pensent que les directives ou les règles sont nationales, alors qu'en fait elles sont le plus souvent imposées de manière restrictive et autoritaire dans notre département...

Le SNUipp a tout d'abord remis à plat :

Le problème des Réunions d'Informations Syndicales dans ce département.(cf. sondage en ligne sur notre site <http://67.snuipp.fr>)

Nous avons demandé au Recteur de revoir la position de l'IA, afin de rendre possible :

- les RIS sur le temps de travail
- les RIS sur le temps des 2 x 3h de la journée de solidarité
- les RIS sur le temps d'animation pédagogique même si la RIS et l'animation pédagogique n'ont pas lieu en même temps.

Les contraintes actuelles sont inacceptables, surtout au 3^{ème} trimestre quand il n'y aura plus d'animations pédagogiques .

De plus ces contraintes n'existent pas ailleurs !

Le Recteur a dit vouloir « enquêter » et vérifier la conformité juridique de nos propositions et de nous tenir informés .

La mise en place des 60 H dans le département.

Le SNUipp a dénoncé une fois de plus la manière dont s'est déroulée la mise en place de l'Aide Personnalisée dans le département. Nous avons rappelé que nous étions les seuls à ne pas pouvoir choisir le temps de l'AP comme ailleurs (matin, midi, soir, n'importe quel jour, mercredi...)

Nous avons demandé pour la prochaine rentrée que les temps d'organisation et de concertation soient maintenus.

Le Recteur pense qu'il s'agit d'un accord pour la mise en place 2008 mais qu'en 2009 les équipes n'en auront plus besoin. Le SNUipp a affirmé son désaccord avec cette lecture des textes et a soutenu la position de 15/45 ou 10/50. Ceci permet aux équipes de mettre en place l'AP , de contacter les parents . Les 18h de concertation ne sont pas suffisantes pour contenir en plus la gestion de l'AP.

L'obligation d'enseigner l'allemand :La DNL ? (Discipline Non Linguistique)

Le SNUipp a dénoncé l'interprétation qu' en ont fait certains IEN dans leur note de service. Certains ont exigé des équipes un changement complet des emplois du temps, leur imposant une 3^{ème} heure en « allemand » (en EPS ou autre matière).

Le recteur a réaffirmé l'existence de cette 3^{ème} heure mais a reconnu, ainsi que l' Inspecteur d'Académie, que celle-ci pouvait être :

-soit l'heure de culture allemande faite en français
-soit une heure dans une autre matière mais seulement pour les collègues maîtrisant t parfaitement l'allemand !

La directive de l'IA parvenue le 16/02 (mais datée du 12/2...quelle célérité !!) fait directement suite à notre demande.

Formation continue.

Une petite phrase qui n'existe que dans le Bas-Rhin sur les ordres de missions, vous obligeant à passer dans votre école pour voir si vous êtes remplacé(e).

L'IENA a précisé que c'était pour maintenir la « continuité du service public »...Qu'en est-il alors du droit à la formation continue qui n'est pas respectée ?

Grille départementale de notation.

Le SNUpp67 rappelle qu'il a voté contre cette nouvelle grille il y a 3 ans. Celle-ci est parfaitement discriminatoire par rapport à d'autres départements.

Elle est l'une des moins avantageuse et vous maintient sous la moyenne des autres grilles (1 à 2 points d'écart). Elle bloque les carrières et les passages d'échelon .Les collègues ayant pris des congés pour élever leur enfants ou ayant été recrutés plus tard n'atteindront jamais le 11 ème échelon ou la hors classe.

Nous demandons un groupe de travail et des améliorations comme cela a été fait dans de nombreux départements.

L'IA adjoint a dit vouloir faire un bilan de cette grille en fin d'année.

Motion RASED lors des Conseils d'Ecole

Le SNUipp a dénoncé la manière dont on a empêché certains collègues, directeurs et même parents de s'exprimer lors des conseils d'écoles. Dans d' autres départements (le Haut Rhin également) ces motions ont été votées sans problème...

Madame le Recteur ne s'est pas prononcée sur ce sujet « politique » . L'IA qui a réaffirmé que les Conseils d'Ecole ne sont pas le lieu pour critiquer la politique du ministre.

Il a été évoqué ensuite une série de spécificités du Bas-Rhin telles que :

La laïcité à l'alsacienne, l'école européenne, les autorisations d'absence refusées inégalement dans les circonscriptions(à ce propos l'IENA a bien réaffirmé que c'est lui qui donne les autorisations pour sortir du département et non les directeurs ou certains IEN ...).

Enfin à la dernière question : serons nous une fois de plus département pilote si la loi concernant la mise en place des EPEP voyait le jour ?

Le recteur s'est contenté de dire qu'elle appliquerait la loi. Le SNUipp a réaffirmé sa position contre cette mise en réseau.

Nous avons tenu ,à travers cet entretien, à réaffirmer que les collègues du Bas-Rhin sont des professionnels, des personnes responsables, conscientes de leur rôle au sein de la communauté éducative et que le respect et la confiance font partie également des relations entre un supérieur hiérarchique et ses subordonnés.

Madame le Recteur a écouté avec intérêt nos « doléances »...nous espérons qu'elle les aura entendues !